

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-235

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108673-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2025-235

Projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare Saint-Jean - Avenant à la convention de financement de l'avant-projet du pôle et convention de financement des études préliminaires de la gare ferroviaire - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la suite du plan-guide du pôle d'échanges de la gare St Jean à horizon 2030 retenu fin 2022 par l'ensemble des partenaires (Région, Métropole, Ville, EPA Euratlantique, SNCF), l'étude de flux a montré que **la fréquentation de la gare Saint Jean connaît actuellement la plus forte croissance parmi les gares de sa catégorie à l'échelle nationale** (doublement de la fréquentation entre 2014 et 2023 : la gare a accueilli 28 millions de voyageurs et visiteurs en 2023). A l'horizon 2030, il est prévu que la croissance se poursuive, avec une forte augmentation de l'ensemble des flux, notamment piétons, et des risques de saturation en gare et sur les parvis.

Ainsi, le projet de pôle a été actualisé, avec des aménagements à prévoir en gare (nouveau franchissement des voies, aménagements des souterrains...) et sur le parvis (étude du déplacement de la station tram), puis a été présenté en concertation publique réglementaire du 2 septembre au 11 octobre 2024, afin de recueillir l'avis des usagers et riverains du pôle pour répondre au mieux à leurs besoins.

Cette concertation a bénéficié d'une forte participation (plus de 2600 contributions recueillies), et plus de 75% des répondants estiment que le projet est extrêmement important ou très important.

Globalement, les objectifs et le contenu du projet ont été confirmés, les avis recueillis ont permis d'enrichir le projet. Le bilan de la concertation a été adopté en conseil métropolitain du 7 février.

Sur la base du programme enrichi par le bilan de la concertation, les études d'avant-projet des abords du pôle ont été lancées, qui visent à préciser les aménagements et actions à mener, à les chiffrer et à définir un calendrier de mise en œuvre.

La présente délibération vise à proposer :

- un avenant à la convention de financement de l'avant-projet (AVP) du pôle, pour prendre en compte une augmentation du montant de l'AVP et l'arrivée de l'Etat parmi les cofinanceurs,
- une convention de financement pour les études préliminaires de la gare ferroviaire, à engager en vue de répondre aux flux prévisionnels et au programme présenté au concertation.

1. Avenant à la convention de financement de l'AVP du pôle

Pour le pôle d'échanges de la gare St Jean (parvis, espaces publics alentour, gare routière),

la phase d'avant-projet est financée via une convention signée en 2024 prévoyant des financements de l'Union européenne, la Région, la Métropole et la Ville de Bordeaux, pour un montant total de **810k€**.

L'opération portant sur du foncier appartenant à la SNCF et à la Métropole, afin d'optimiser sa cohérence, la maîtrise d'ouvrage unique de l'avant-projet a été confiée à la SNCF, en coordination étroite avec la Métropole et les partenaires.

A noter que le PEM Saint-Jean est le seul PEM bénéficiant d'une aide de l'Union européenne en France au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, avec un financement de 50% des études avant-projet et projet (soit environ 1M€ sur un total d'études estimé à 2M€).

En 2024, suite à la demande conjointe de la Métropole, la Région et la Ville, l'Etat a donné son accord pour financer l'avant-projet, du pôle, St Jean étant une gare nationale, et au vu des projets de RER et GPSO soutenus par l'Etat.

La SNCF prévoit désormais un montant pour la phase AVP de **1,096M€**, supérieur à celui de la convention en raison :

- de dépenses complémentaires par rapport à ce qui était prévu (concertation plus large, étude de faisabilité pour la gare routière plus complète, actualisation du projet suite à l'étude de flux, approfondissement des volets accessibilité et végétalisation),
- de compléments d'études suite à la concertation (études de trafic et de stationnement, étude de déplacement de la station tram, pilotée par la Métropole),
- de frais de maîtrise d'ouvrage SNCF supérieurs vu les compléments précités.

Ainsi, un plan de financement permettant de prendre en compte l'arrivée de l'Etat et l'augmentation du montant de la phase AVP a été élaboré avec l'ensemble des partenaires.

La part de la Métropole, initialement à 189k€, passe à 244k€ dont 100k€ de l'Etat perçus dans le cadre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT), soit **au final une participation nette de la Métropole de 144k€** (en diminution de 45k€), égale à celles de la Région et de l'Etat (celui-ci apportant 100k€ dans le cadre du FNADT + 44k€ dans le cadre du CPER). Viennent s'ajouter les contributions de l'Union européenne (548k€), de la Ville (81k€) et de la SNCF (35k€). A noter qu'en complément, la SNCF a financé sur fonds propres l'étude de flux (147k€).

Le tableau ci-dessous montre le plan de financement initial et le plan de financement final prévisionnel, à la suite des modifications proposées par avenant :

	CFI Initiale	en %	CFI Finale	en %	Avenant
SNCF G&C	0 €	0	35 000 €	3,19 %	35 000 €
UE	405 000 €	50,00 %	548 000 €	50,00 %	143 000 €
RNA	135 000 €	16,67 %	144 000 €	13,14 %	9 000 €
BM	189 000 €	23,33 %	244 000 €	22,26 %	55 000 €
<i>Dont FNADT (Etat)</i>			<i>100 000 €</i>	<i>9,12 %</i>	<i>100 000 €</i>
Ville	81 000 €	10,00 %	81 000 €	7,39 %	0 €
Etat (CPER)	0 €	0,00 %	44 000 €	4,01 %	44 000 €
Total	810 000 €	100,00 %	1 096 000 €	100,00 %	286 000 €

Il est prévu que la phase AVP s'achève à l'été 2025, conformément au calendrier demandé par l'Union européenne.

2. Etudes préliminaires de la gare ferroviaire

Afin de pouvoir accueillir les flux supplémentaires prévisionnels, la SNCF propose de conduire des études préliminaires sur le programme de la gare ferroviaire présenté en concertation : création d'un nouveau franchissement des voies ferrées et d'une galerie interconnectant les souterrains existants, adaptation des accès aux quais et des espaces des bâtiments voyageurs, implantation de services et commerces.

Ces études préliminaires sont estimées à 962k€, il est proposé de les financer selon la répartition ci-dessous :

	Clé de répartition	Besoin de financement Montant en euros courants HT
Etat	22,5%	216 667
Région Nouvelle Aquitaine	15%	144 443
Bordeaux Métropole	15%	144 443
Ville de Bordeaux	5,3%	51 250
EPA Euratlantique	3,2%	30 750
SNCF Gares & Connexions	39%	375 000
TOTAL	100%	962 553

Une part de la Métropole de 144k€ est proposée, au titre de la bonne gestion des flux du pôle d'échanges, étroitement liée à la capacité à accueillir les voyageurs dans la gare ferroviaire de manière satisfaisante. De plus, l'aménagement intérieur de la gare bénéficiera au RER métropolitain copiloté par la Métropole, dont la gare St Jean est le principal nœud, et sera également utile dans le cadre des projets AFSB et GPSO.

La convention précise que la clé de répartition ci-dessus est uniquement valable pour la phase d'études préliminaires, et n'engage pas les parties sur une éventuelle participation pour les études et travaux des phases ultérieures, dont le financement fera l'objet d'échanges partenariaux le moment venu.

Il est à noter que l'Union européenne ne finance pas les études préliminaires des gares mais pourrait cofinancer l'opération à partir des études d'avant-projet. Ainsi, la SNCF a déposé un dossier auprès de l'Europe pour solliciter un financement à hauteur de 50% pour les études d'avant-projet de la gare ferroviaire et de la gare routière. La réponse de l'Europe devrait être connue en juillet 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,
VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des Mobilités,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-467 en date du 29 septembre 2023 portant sur le projet européen CEF et la modernisation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux – participation de Bordeaux Métropole – encaissement des recettes – décision – autorisation,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2024-181 en date du 12 avril 2024 portant sur le projet de pôle d'échanges multimodal de la gare St Jean – conventions de financement des études d'avant-projet du pôle et des travaux de la vélostation Belcier, et convention de maîtrise d'ouvrage unique – décision – autorisation,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de mener les études d'avant-projet du pôle d'échanges de la gare St Jean, et les études préliminaires de la gare ferroviaire, en cohérence avec le Schéma des mobilités métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement de l'avenant à la convention des études d'avant-projet du pôle d'échanges multimodal de la gare St Jean, comportant un financement prévisionnel métropolitain de 244k€ dont une subvention de l'Etat de 100k€, soit une participation nette métropolitaine de 144k€, et d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de financement des études préliminaires de la gare ferroviaire,

Article 3 : de réaliser les dépenses liées à ces projets et de les imputer sur le Budget Principal des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------